

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2682

présenté par

Mme Valentin, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard, M. Perrut, M. Jean-Claude Bouchet et Mme Dalloz

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.